

Autres pays—suite

Pays	Traité ou convention	Dispositions
FRANCE ET COLONIES.	Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Provisoirement mis en vigueur le 1 ^{er} janvier 1948.	Échange du traitement de la nation la plus favorisée, y compris les concessions indiquées.
GRÈCE.....	<i>Modus vivendi</i> par échange de notes le 28 juillet 1947; en vigueur le 28 août 1947. Complété par l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Provisoirement mis en vigueur le 1 ^{er} mars 1950.	Échange du traitement de la nation la plus favorisée. En vigueur pour un an et, par la suite, jusqu'à expiration sur avis de trois mois.
GUATEMALA.....	Accord commercial signé le 28 septembre 1937; en vigueur le 14 janvier 1939.	Échange du traitement de la nation la plus favorisée. En vigueur pour trois ans et, par la suite, jusqu'à expiration sur avis de six mois.
HAÏTI.....	Accord commercial signé le 23 avril 1937; en vigueur le 10 janvier 1939. Complété par l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Provisoirement mis en vigueur le 1 ^{er} janvier 1950.	Échange du traitement de la nation la plus favorisée.
ITALIE.....	<i>Modus vivendi</i> par échange de notes du 23 et 28 avril 1948; en vigueur le 28 avril 1948. Complété par l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Provisoirement mis en vigueur le 30 mai 1950.	Échange du traitement de la nation la plus favorisée. En vigueur pour une période d'un an et, par la suite, jusqu'à expiration sur trois mois d'avis.
LIBAN.....	Entente spéciale par décret du conseil du 19 novembre 1946. Complété par l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Provisoirement mis en vigueur le 31 juillet 1948.	Échange du traitement de la nation la plus favorisée.
LIBÉRIA.....	Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce; provisoirement mis en vigueur le 20 mai 1950.	Échange du traitement de la nation la plus favorisée.
MEXIQUE.....	Accord commercial signé le 8 février 1946; provisoirement en vigueur à la même date. Ratifications échangées le 6 mai 1947.	Échange du traitement de la nation la plus favorisée. En vigueur définitivement pour deux ans trente jours après l'échange des ratifications et, par la suite, jusqu'à expiration sur avis de six mois.
NICARAGUA.....	Accord commercial signé le 19 décembre 1946; provisoirement en vigueur à la même date. Complété par l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Provisoirement mis en vigueur le 28 mai 1950.	Échange du traitement de la nation la plus favorisée.